

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

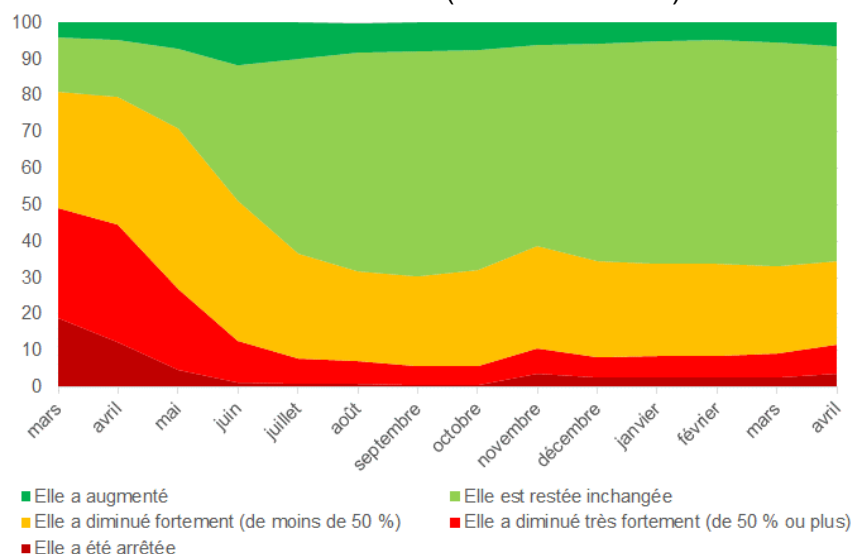
Vue d'ensemble des résultats de l'enquête flash – Mai 2021

La quatorzième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 29 avril et le 14 mai 2021, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en avril 2021. Cette vue d'ensemble comprend deux encadrés : sur le nombre de salariés en activité partielle en avril et sur la dimension territoriale de la reprise d'activité.

En avril, l'activité des entreprises se dégrade dans les secteurs concernés par les restrictions sanitaires

En avril, du fait du durcissement des mesures sanitaires et de la mise en place d'un confinement à partir du 3 avril, **l'activité se dégrade** (graphique 1). Elle diminue significativement pour une partie des entreprises, dans une ampleur comparable aux pertes constatées lors du deuxième confinement : 12 % des salariés travaillent dans une entreprise très fortement touchée - à l'arrêt complet ou en baisse d'activité de plus de 50 % -, contre 9 % le mois précédent et 11 % en novembre. Néanmoins, 23 % sont employés par une entreprise dont l'activité a baissé de moins de 50 %, une proportion en baisse d'un point par rapport au mois de mars, tandis qu'à l'autre extrémité, la proportion de salariés employés par une entreprise indiquant une activité en hausse augmente légèrement pour atteindre 7 % (contre 6 % en mars).

Graphique 1 - Évolution de l'activité du fait de la crise depuis le premier confinement, tous secteurs d'activité (en % de salariés)



Note de lecture : en avril 2021, 3,6 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Les arrêts et très fortes baisses d'activité augmentent mais restent concentrés dans les secteurs soumis à des fermetures administratives (graphique 2). L'activité continue de se dégrader dans le secteur du commerce (13 %, après 10 % en mars, 9 % en février et 5 % en janvier), directement affecté par le durcissement des mesures sanitaires impliquant la fermeture des commerces dits « non essentiels ». Elle poursuit également sa tendance à la baisse dans l'hébergement-restauration (63 % d'arrêt ou de baisse de plus de 50 %, +2 point), les autres activités de services (39 % – du fait des arts, spectacles et activités récréatives (72 %) – soit 6 points de plus qu'en mars) et le secteur des transports et de l'entreposage (16 %, +2 points – où l'activité très dégradée est concentrée dans les transports aérien et maritime).

Graphique 2 - Évolution de l'activité dans l'hébergement-restauration et le commerce
En % de salariés



Champ : salariés du privé des secteurs de l'hébergement-restauration et du commerce ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Les pertes d'activité sont plus souvent dues à des restrictions administratives en avril

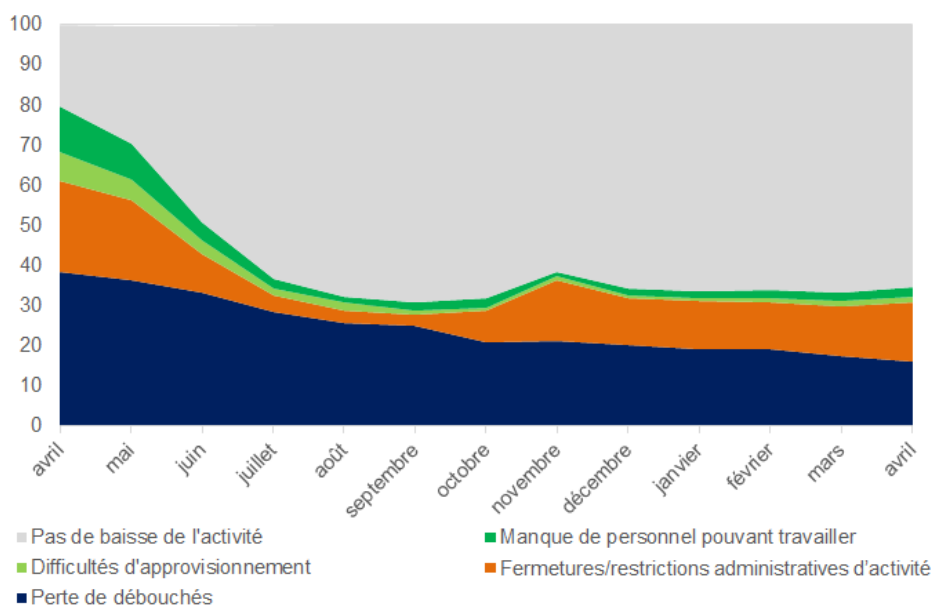
Sans surprise, les causes des **pertes d'activité sont plus souvent les restrictions administratives** (43 % après 37 %, graphique 3), notamment dans les secteurs des activités immobilières (+ 16 points), du commerce (+ 3 points), dans l'enseignement privé (+ 28 points) et dans l'hébergement-restauration (+ 4 points). Bien qu'en baisse, **les pertes liées aux débouchés demeurent la première cause de ces réductions d'activité** (46 % après 53 %). **Les difficultés d'approvisionnement, globalement stables, augmentent fortement dans le secteur des biens d'équipement** (+ 9 points). Enfin, le manque de personnel pouvant travailler est plutôt stable et reste un motif fréquent de réduction d'activité dans le commerce et la partie privée de l'enseignement et de la santé.

À la date du 31 avril, **les difficultés rencontrées concernent davantage l'approvisionnement et les fermetures administratives** (respectivement + 2 points et + 1 point, des hausses similaires à celles déjà enregistrées en mars) ainsi que le manque de personnel (+ 1 point après une hausse de + 2 points), **même si le manque de débouchés reste le plus cité** (23 %). **Les difficultés d'approvisionnement augmentent nettement dans les biens d'équipement (+ 11 points), la construction (+ 8 points) et la fabrication d'autres produits industriels (+ 4 points)**, tandis que le manque de personnel progresse dans la fabrication de denrées alimentaires et la fabrication d'autres produits industriels (+ 4 points dans les deux cas). La gestion des questions sanitaires est à l'inverse de moins en moins fréquemment évoquée (- 2 points ce mois-ci, après une baisse d'1 point en mars).

L'effet des mesures de protection sanitaire et d'adaptation de l'organisation du travail **sur les coûts et/ou la productivité reste stable**. Les entreprises sont un peu moins nombreuses début mai à déclarer un impact modéré (celles-ci représentent 35 % des salariés, après 36 % début avril), et la proportion déclarant un effet significatif sur les coûts et/ou la productivité reste constante (13 %). Les secteurs où l'effet des mesures sanitaires sur les coûts et/ou la productivité est le plus fort demeurent début mai la fabrication de matériels de transport, le transport et entreposage et l'hébergement-restauration.

Graphique 3 – Causes de la diminution de l'activité depuis avril 2020, tous secteurs d'activité

En % de salariés



Note de lecture : En avril 2021, 35 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a baissé, dont 46 % pour cause de perte de débouchés, 43 % à cause des restrictions administratives, 7 % pour cause de manque de personnel pouvant travailler et 4 % à cause de difficultés d'approvisionnement.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Le recours au chômage partiel progresse fortement en avril

En avril, le recours au chômage partiel est en forte hausse : 50 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 35 % en mars. Au total, 2,7 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois d'avril 2021 (soit 15 % des salariés du privé), après 2,4 millions en mars, pour un nombre d'heures chômées correspondant à 1,5 million de salariés travaillant à temps plein sur le mois (encadré 1).

Encadré 1 - 2,7 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois d'avril 2021, pour un total de 205 millions d'heures chômées, soit 1,5 million de salariés en EQTP

Les réponses des entreprises à l'enquête Acemo Covid et les demandes d'indemnisation déposées jusqu'au 16 mai 2021 permettent d'estimer, de manière avancée et provisoire, le recours à l'activité partielle au mois d'avril 2021.

2,7 millions¹ de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit 15 % des salariés du privé) en avril 2021, après 2,4 millions en mars 2021 (tableau), soit une hausse de 13 % sur un mois. Cette augmentation provient pour moitié d'un plus fort recours à l'activité partielle dans le commerce (+165 000 soit +38 % ; graphique A), en raison de l'extension à tout le territoire de la fermeture des commerces non-essentiels à partir du 3 avril. L'activité partielle dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale est également en très nette hausse (+86 000 sur un mois, soit +183 %), en lien notamment avec la fermeture des établissements d'accueil des enfants (crèches, activités extrascolaires etc.). L'activité partielle se maintiendrait à un niveau élevé dans l'hébergement et la restauration (723 000 soit 73 % des salariés de ce secteur), les services aux entreprises (326 000 soit 9 % des salariés), ainsi que les autres activités de services (316 000 soit 43 % des salariés).

Par ailleurs, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 41 % des effectifs en activité partielle, soit une proportion comparable à celle de mars (40 %) ; les entreprises de 250 salariés ou plus en représenteraient 29 %, soit une proportion légèrement inférieure à celle de mars (31 %) (graphique complémentaire B).

En avril 2021, le nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle s'établirait à 205 millions. Cela représenterait 75 heures (soit environ deux semaines) par salarié en moyenne et équivaldrait à 1,5 million de salariés travaillant à plein temps sur le mois. Le montant d'allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l'État et l'Unédic s'élèverait en avril à 2,0 milliards d'euros (après 2,0 milliards en mars et 1,7 milliard en février 2021).

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Par rapport à la précédente estimation publiée le 29 avril, les résultats sont révisés sur le passé afin de mieux approcher les demandes d'indemnisation que les entreprises n'ont pas encore déposées. Les résultats relatifs au mois de mars et d'avril 2020 sont issues de la source administrative seule, qui dispose d'un recul suffisant (une année).

..!..

¹ Toutes les estimations issues de l'enquête Acemo Covid sont brutes, c'est-à-dire non corrigées des variations saisonnières.

./..

Tableau récapitulatif

	mars-20*	avril-20*	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	6,7	8,4	7,0	3,2	1,8	1,1	1,2	1,8	3,1	2,5	2,2	2,2	2,4	2,7
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,2	4,6	3,1	1,4	0,6	0,4	0,5	0,5	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1	1,5
Nombre d'heures (millions)	314	812	430	197	110	61	69	82	234	190	157	163	195	205
Nombre de semaines d'indemnisation**	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4
Montant d'indemnisation (Md€)	3,2	8,5	4,7	2,1	1,2	0,7	0,8	0,9	2,3	1,9	1,6	1,7	2,0	2,0

*Données administratives uniquement.

**Les entreprises déposent des demandes d'indemnisation pour les heures chômées pendant les semaines (lundi au vendredi) du mois. Les mois d'indemnisation peuvent donc compter 4 ou 5 semaines.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo Covid ; estimation Dares.

Tableau des révisions

		mars-20*	avril-20*	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 26 avril	6,7	8,4	7,0	3,2	1,8	1,1	1,2	1,8	3,1	2,4	2,2	2,2	2,3
	Publication actuelle	6,7	8,4	7,0	3,2	1,8	1,1	1,2	1,8	3,1	2,5	2,2	2,2	2,4
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 26 avril	2,2	4,6	3,1	1,4	0,6	0,4	0,5	0,5	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1
	Publication actuelle	2,2	4,6	3,1	1,4	0,6	0,4	0,5	0,5	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1
Nombre d'heures (millions)	Synthèse du 26 avril	314	812	430	196	111	61	69	81	233	185	158	164	197
	Publication actuelle	314	812	430	197	110	61	69	82	234	190	157	163	195
Montant d'indemnisation (Md€)	Synthèse du 26 avril	3,2	8,5	4,7	2,1	1,2	0,7	0,8	0,9	2,3	1,9	1,6	1,7	2,0
	Publication actuelle	3,2	8,5	4,7	2,1	1,2	0,7	0,8	0,9	2,3	1,9	1,6	1,7	2,0

*Données administratives uniquement.

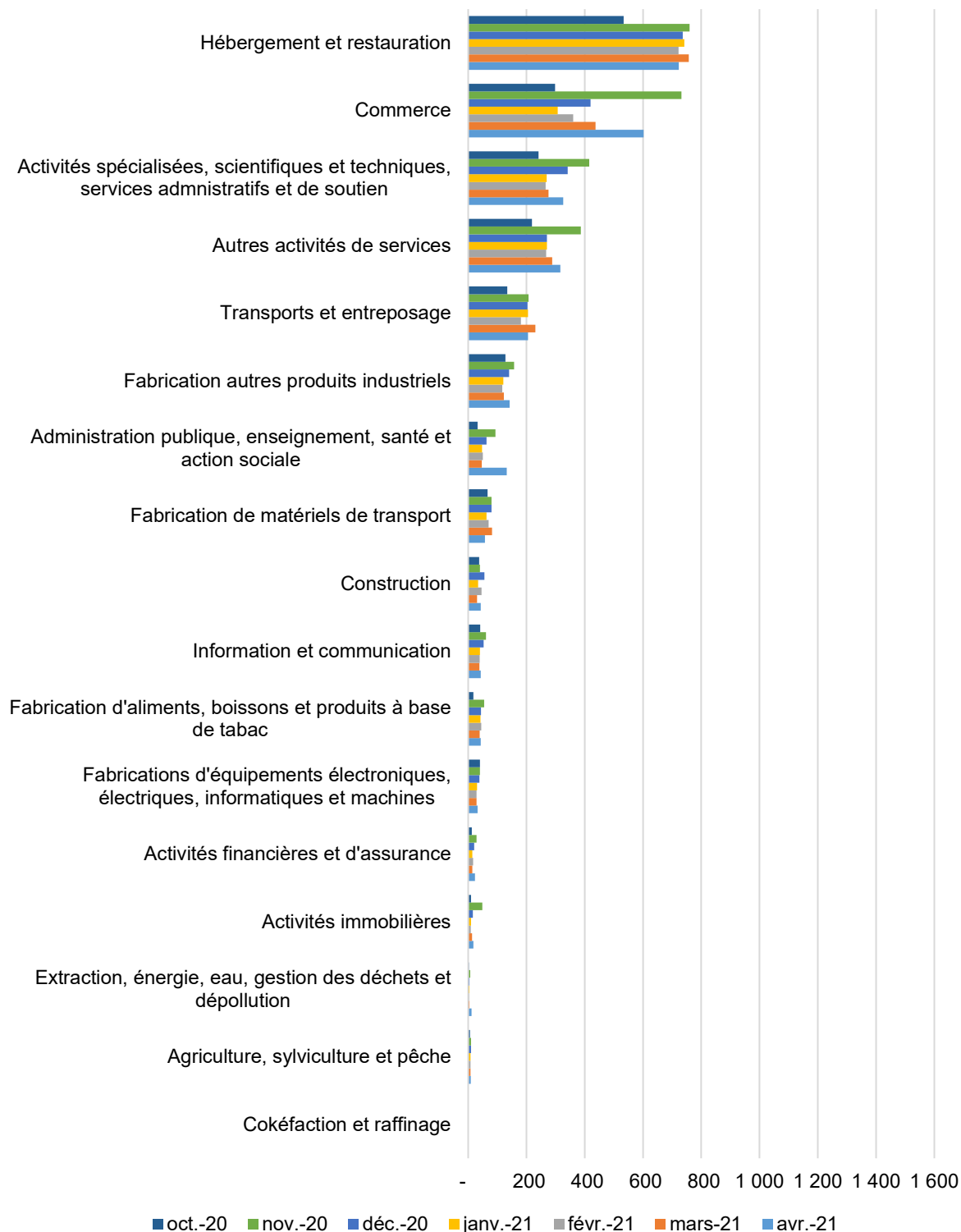
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo Covid ; estimation Dares.

./..

../..

Graphique A - Estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle, par secteur d'activité

En milliers



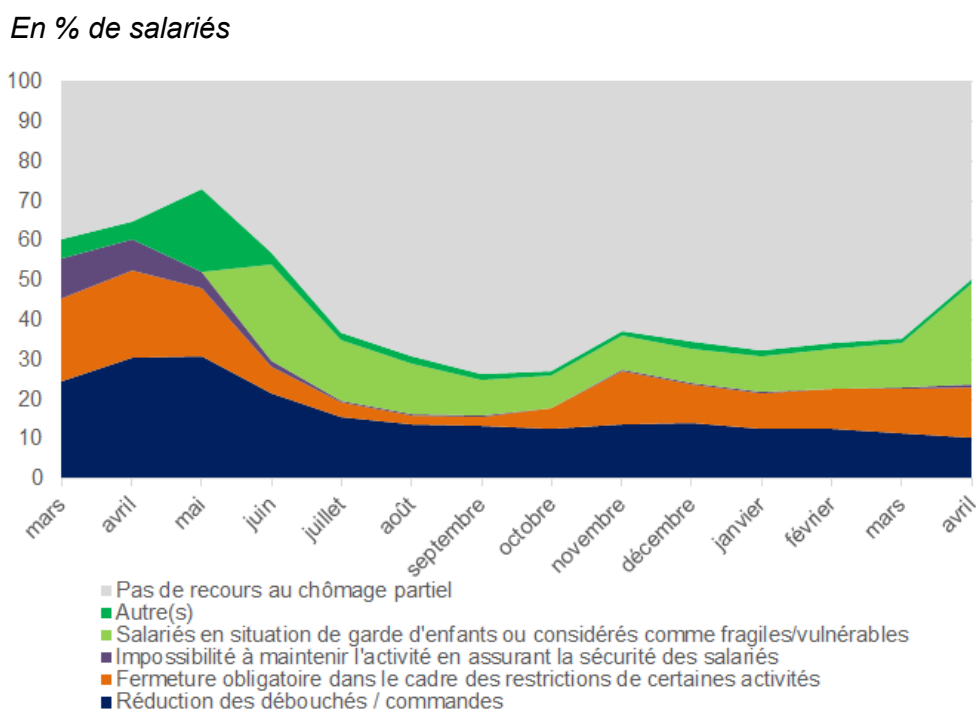
Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en avril 2021 est estimé à 723 000 dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Champ : salariés ; France.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo Covid ; estimation Dares.

Du fait de la fermeture des crèches et des écoles début avril, pour la première fois ce mois-ci **la cause principale du recours au chômage partiel en avril est l'indisponibilité des salariés en situation de garde d'enfants** ou considérés comme fragiles/vulnérables (51 %, après 31 % en mars, graphique 4). Suivent ensuite les fermetures obligatoires (26 %, après 32 %) et les réductions des débouchés et des commandes (21 %, après 32 %). Le motif principal de recours au chômage partiel se distingue cependant dans les plus petites entreprises, où il est surtout dû aux fermetures obligatoires dans le cadre des restrictions de certaines activités (47 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés), alors que dans les entreprises de 500 salariés ou plus il est principalement causé par les situations de salariés vulnérables ou en garde d'enfants (54 %). Le recours au chômage partiel pour cause de salariés vulnérables ou en garde d'enfants est significativement plus fréquent en avril dans l'ensemble des secteurs et en particulier dans la construction (+ 40 points), l'information et communication (+ 33 points) et les biens d'équipement (+ 31 points).

Graphique 4 – Recours au chômage partiel et raison principale du recours depuis mars 2020



Note de lecture : En avril 2021, 50 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a eu recours au chômage partiel, dont 21 % pour cause de réduction des débouchés, 26 % à cause des fermetures obligatoires, 51 % pour cause de salariés vulnérables ou en garde d'enfants et 3 % pour une autre raison.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

La part de salariés employés par une entreprise qui **recourt à la formation pour ses salariés en chômage partiel diminue de nouveau en avril** (11 %, après 15 % en mars et 18 % en février). Elle diminue notamment pour les formations qui ont lieu dans le cadre d'une subvention du FNE-Formation (3 %, - 3 points). Le recours à la formation baisse notamment fortement en avril dans l'information-communication et la fabrication d'autres produits industriels et concerne toujours un peu plus d'un tiers des salariés dans la fabrication de matériels de transport.

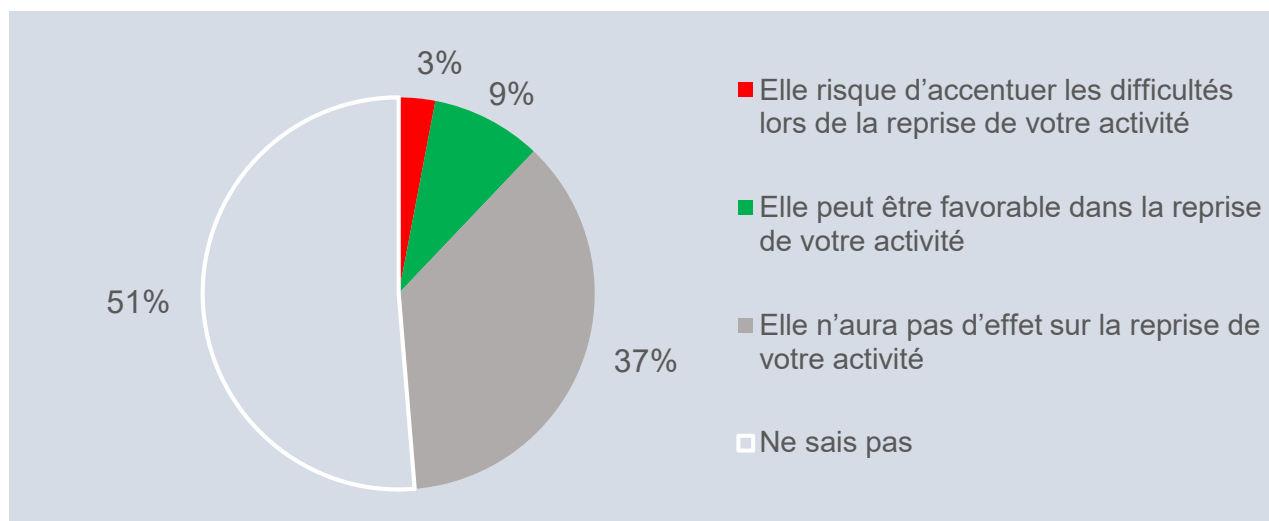
Encadré 2 - La très grande majorité des entreprises qui se prononcent considère que leur localisation n'aura pas d'effet ou un effet positif lors de la reprise

Afin d'éclairer les disparités territoriales dans la reprise, des questions ont été ajoutées au questionnaire de l'enquête Acemo Covid ce mois-ci.

La localisation ne semble pas être le principal déterminant de la sortie de crise telle qu'envisagée par les entreprises. Beaucoup ne se prononcent pas : un peu plus de la moitié des salariés travaillent dans un établissement ou une entreprise déclarant ne pas savoir si son implantation territoriale aura un impact sur la reprise de son activité (51 %, graphique 2A). Pour l'autre moitié, qui exprime une opinion sur la question, dans les trois quarts des cas, la localisation est jugée sans effet. Dans un cas sur cinq, elle pourrait être favorable dans la reprise de l'activité ; elle risque d'accentuer les difficultés lors de la reprise dans seulement 6 % des cas.

Quand la localisation est jugée défavorable, dans quatre cas sur dix (42 % de salariés), c'est parce que l'entreprise considère que **les débouchés locaux se sont réduits en raison d'une forte présence de secteurs d'activité très affectés par la crise** et dans plus d'un quart des cas (28 %) en raison de difficultés à recruter localement la main-d'œuvre nécessaire à l'activité. Enfin, dans un peu moins d'un cas sur cinq (19 %), c'est parce que la situation économique locale était déjà précaire avant la crise, et la crise l'a encore fragilisée.

Graphique 2A - Impact de l'implantation territoriale sur la reprise de l'activité
En % de salariés



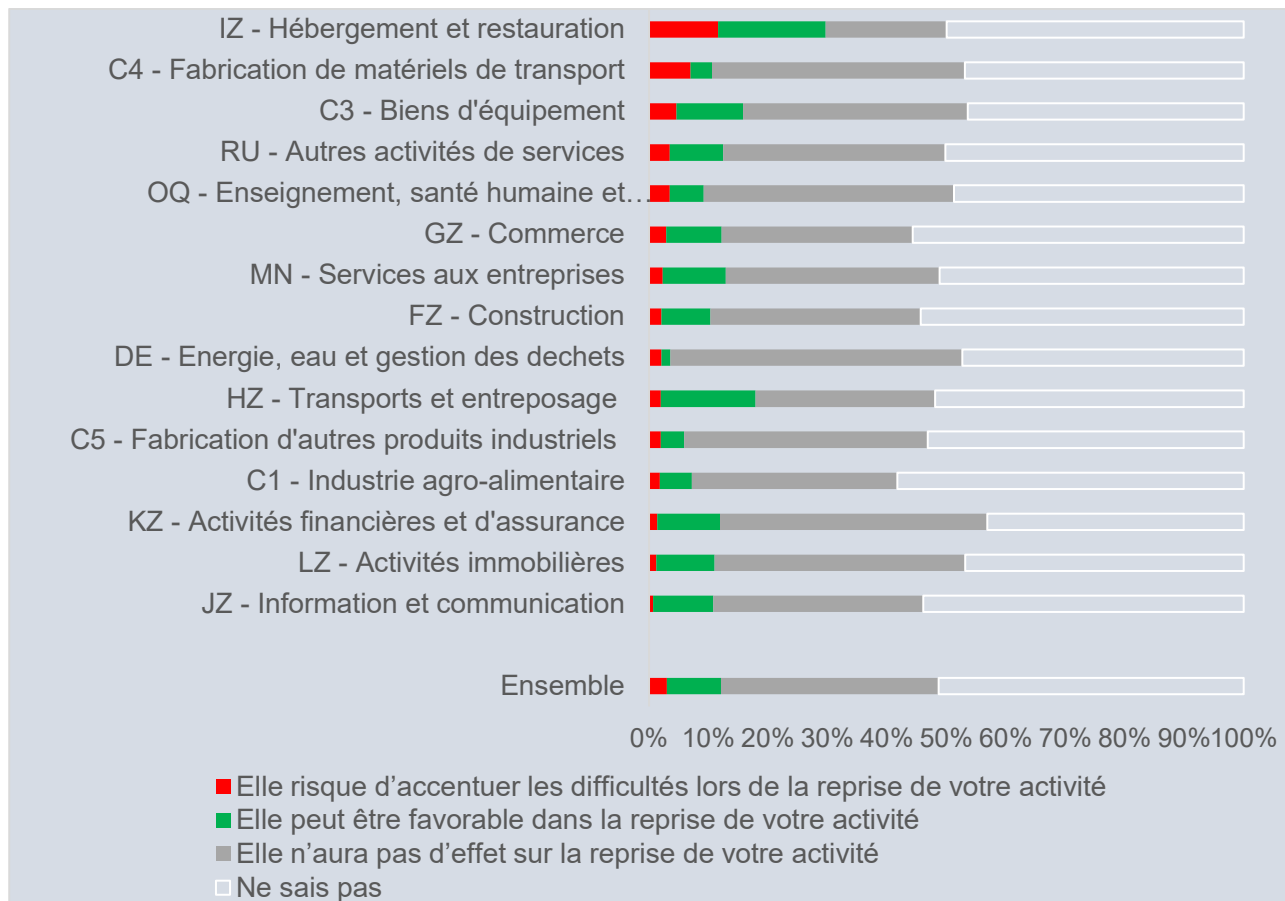
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2021.

L'appréciation du rôle de la localisation dans la reprise varie toutefois fortement selon le secteur d'activité de l'entreprise (graphique 2B). L'hébergement-restauration est marqué par une certaine polarisation : 12 % des salariés de ce secteur travaillent dans une entreprise pessimiste quant au rôle de sa localisation dans la reprise (soit la proportion la plus élevée, près de quatre fois supérieure à la moyenne), mais à l'inverse 18 % sont employés par une entreprise qui juge favorablement l'effet de sa localisation – une proportion deux fois supérieure à la moyenne.

Les entreprises de transport et entreposage estiment que leur implantation territoriale joue un rôle plutôt positif dans la reprise d'activité, avec 16 % des salariés travaillant dans une entreprise indiquant que sa localisation peut être favorable, et seulement 2 % dans une structure posant le jugement inverse. À l'inverse, la fabrication de matériel de transport semble plutôt pessimiste, avec 7 % des salariés travaillant dans une entreprise estimant que sa localisation sera un obstacle et seulement 4 % anticipant qu'elle sera favorable.

Enfin, c'est dans l'industrie agro-alimentaire que les entreprises se disent les moins concernées par l'effet de la localisation, les réponses « ne sait pas » et « aucun effet » concernant plus de 90 % de leurs salariés. En revanche, les proportions de salariés travaillant dans des entreprises optimistes ou pessimistes quant au rôle de la localisation dépend peu de la taille d'entreprise.

Graphique 2B - Impact de l'implantation territoriale sur la reprise de l'activité, par secteur d'activité
En % de salariés



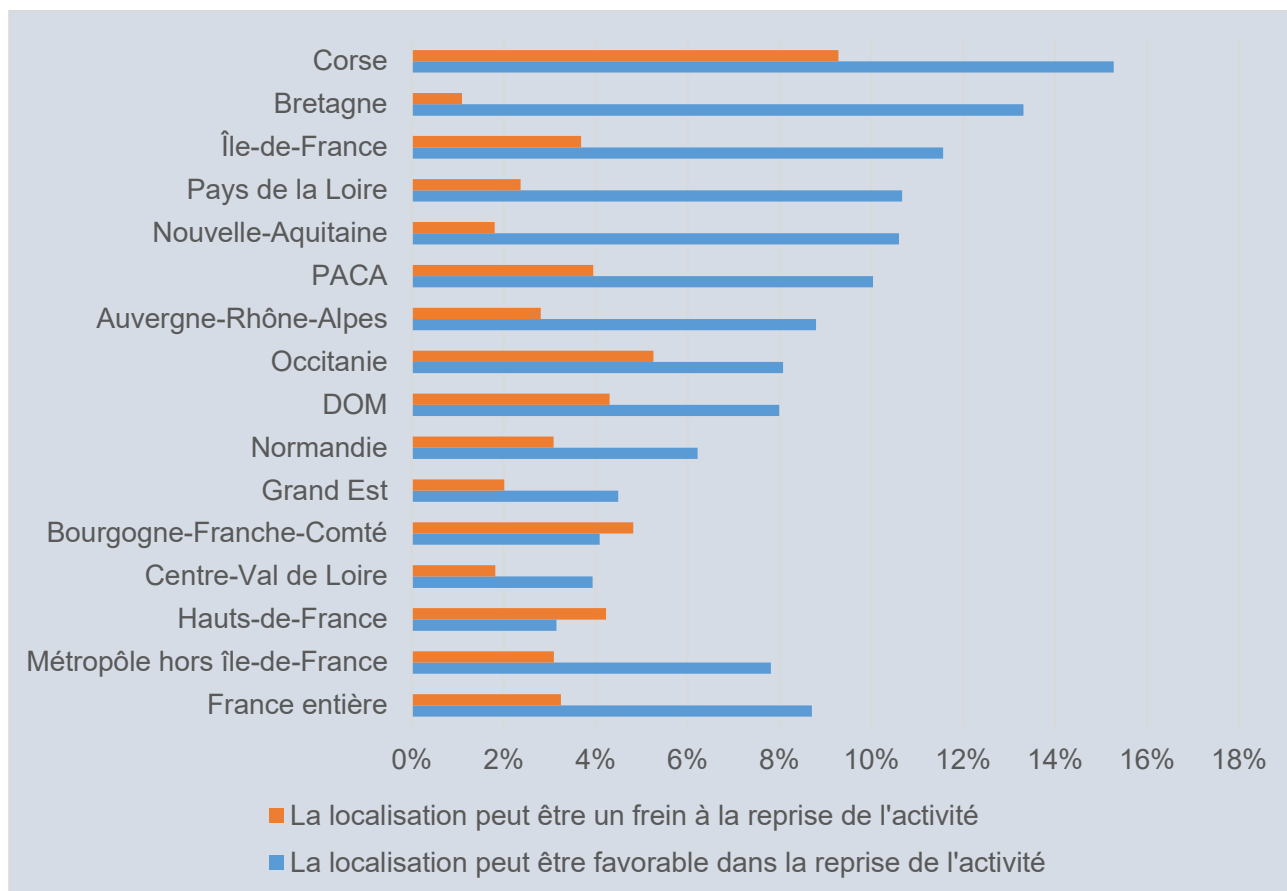
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2021.

Les variations selon la région d'implantation sont moins marquées que les différences sectorielles (graphique 2C)². Bretagne, Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine sont les régions dans lesquelles les entreprises sont les plus optimistes quant au rôle de la localisation dans la relance, à l'inverse des Hauts-de-France et de la Bourgogne-Franche-Comté. Les entreprises de la région Centre-Val de Loire sont les plus nombreuses à penser que la localisation n'aura pas d'effet sur la reprise. Enfin, la Corse est la plus polarisée, avec à la fois une forte proportion de salariés employés par des entreprises optimistes et une forte proportion d'entreprises pessimistes, tout comme l'Occitanie dans une moindre mesure.

² Ces différences géographiques sont analysées sur un champ réduit aux établissements, et aux entreprises dont les établissements sont implantés dans la même région, soit 78 % de l'ensemble des salariés. Cette restriction impacte davantage les régions d'Ile-de-France et de Bourgogne-Franche-Comté où 38 % des salariés se retrouvent exclus du champ, alors qu'elle concerne moins de 10 % des salariés en Centre-Val de Loire, en Occitanie et dans le Pays de la Loire.

Graphique 2C - Impact de l'implantation territoriale sur la reprise de l'activité, par région

En % de salariés



Champ : salariés des établissements ou des entreprises dont l'ensemble des sites sont situés dans la même région, dans le secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2021.

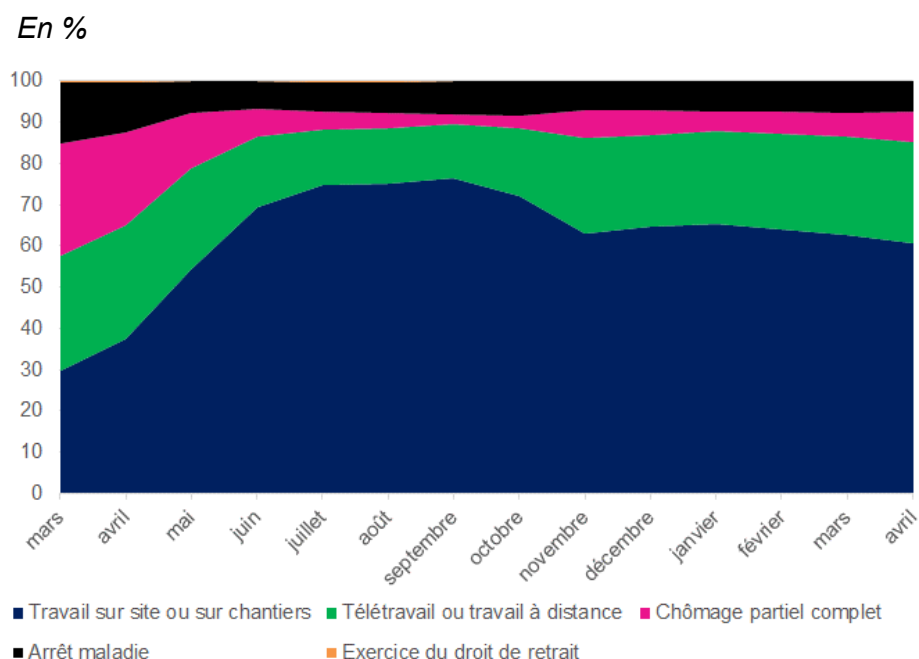
Le télétravail augmente légèrement en avril

28 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail au cours du mois d'avril – soit une proportion encore en progression ce mois-ci (+ 1 point par rapport à mars). **Ils sont 35 % à avoir télétravaillé tous les jours de la semaine** (soit 10 % de l'ensemble des salariés, après 9 % en mars). 46 % des télétravailleurs ont été en télétravail entre deux et quatre jours par semaine (soit 13 % des salariés, stable), 12 % un jour par semaine (3 % des salariés, stable) et 7 % uniquement quelques jours dans le mois (soit 2 % des salariés, stable également). La fréquence de télétravail croît fortement avec la taille de l'entreprise et est particulièrement élevée dans l'information et communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières et les services aux entreprises.

En avril, 69 % des salariés travaillent dans une entreprise où une partie **des salariés pouvant télétravailler ont été présents sur site** au moins un jour au cours du mois (stable depuis février). La présence sur site, même ponctuelle, de personnes pouvant télé-travailler est quasi généralisée et stable dans les activités financières et d'assurance (96 %), parmi les fabricants de matériels de transports (93 %), et dans le secteur de l'information et de la communication (90 %).

Elle est motivée en premier lieu par la réalisation de tâches qui ne peuvent être effectuées à distance (86 % des cas), en particulier dans la fabrication de matériels de transport (94 %) et de biens d'équipement (92 %). Elle émane également d'un souhait du salarié de revenir sur site (43 %) et permet de soutenir les collectifs de travail et de prévenir des situations d'isolement (24 % des cas). En revanche, l'amélioration de la productivité ne motive les retours sur site que dans 7 % des cas.

Graphique 5 – Répartition des salariés (hors salariés en congés) au cours de la dernière semaine du mois



Note de lecture : Au cours de la semaine du 26 avril, parmi les salariés qui ne sont pas en congés, 60 % travaillent sur site, 25 % télétravaillent, 7 % sont en arrêt maladie, 7 % sont au chômage partiel complet et moins d'1 % ont exercé leur droit de retrait.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

La semaine du 26 avril, **77 % des salariés ont travaillé** sur site ou à distance. Ces effectifs se répartissent, en moyenne, entre **71 % sur site et 29 % en télétravail** (après respectivement 73 % et 27 % la semaine du 22 mars, graphique 5), soit respectivement 55 % et 22 % de l'ensemble des salariés. Comme les mois précédents, le travail sur site ou sur chantier a été très répandu dans la construction (71 %), l'industrie agro-alimentaire (71 %) et le secteur privé de l'enseignement et de la santé (66 %). A l'inverse, le télétravail domine toujours dans l'information et communication (65 %) et dans les activités financières et d'assurance (51 %).

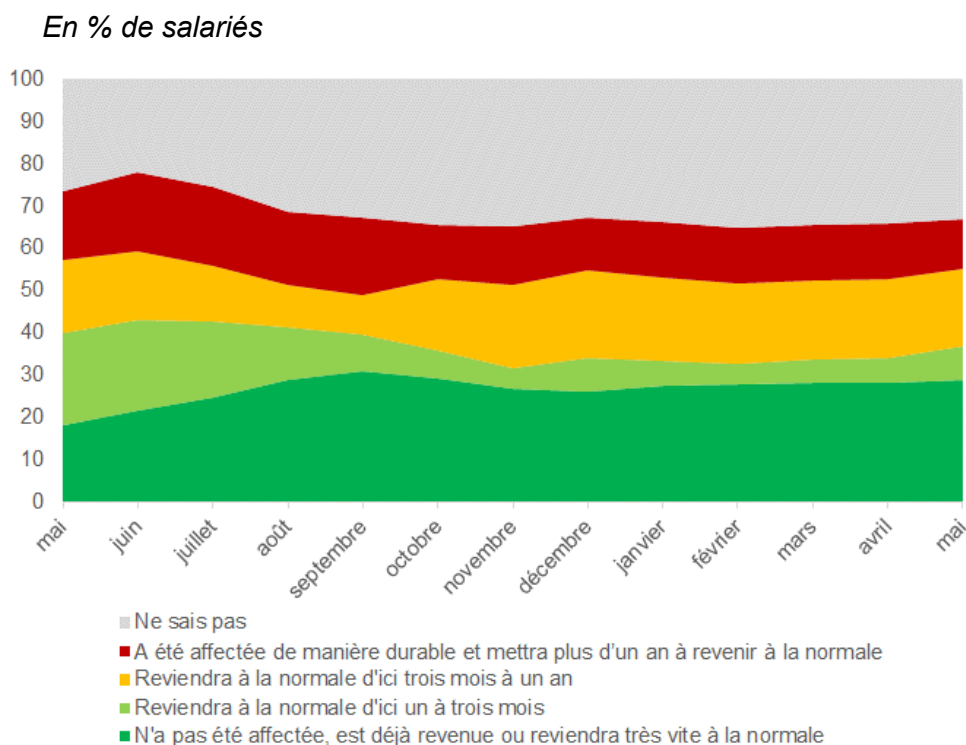
Les perspectives économiques s'améliorent avec l'annonce de la sortie prochaine du confinement

Avec la perspective d'un déconfinement progressif annoncé à partir du 19 mai, les anticipations de reprise s'améliorent début mai (graphique 6) : le retour de l'activité à la normale est estimé, pour, au plus tard, dans trois mois dans 37 % des cas (avec une activité déjà revenue à la normale dans 29 % des cas et qui mettra un à trois mois pour revenir à la normale dans 8 % des cas), soit 3 points de plus que début avril, quand le troisième confinement débutait. Seul **un salarié sur cinq travaille dans une structure qui estime que le retour à la normale n'aura pas lieu avant six mois** (soit 3 points de moins que le mois précédent). L'incertitude, quant à elle, régresse légèrement : 33 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'est pas en mesure d'évaluer quand son activité reprendra (1 point de moins que le mois précédent).

Le retour à la normale est imminent ou déjà avéré dans les activités immobilières (55 %, en hausse de 6 points), l'industrie agroalimentaire (51 %, 3 points de plus) et la construction (44 %, 3 points de plus). À l'inverse, les anticipations demeurent pessimistes, sans retour à la normale envisagé avant moins d'un an, dans la fabrication de matériels de transport (37 %), dans le secteur de l'hébergement-restauration (28 %) et dans les arts, spectacles et activités récréatives (24 %). L'incertitude se maintient à un niveau élevé (autour de 36 %) dans le commerce, le secteur des transports et de l'entreposage, les activités financières et d'assurance et les services aux entreprises.

Début mai, **la part de salariés qui travaillent dans une entreprise qui n'anticipe aucune difficulté pour sa reprise est stable** par rapport au début du mois d'avril (26 %). Les craintes liées à la **disponibilité des salariés pour gardes d'enfants** demeurent à un niveau élevé (21 %, après 23 % début avril et 13 % un mois plus tôt), malgré la réouverture d'une partie des établissements scolaires – qui demeurent toutefois tributaires de la conjoncture sanitaire début mai ; elles sont particulièrement redoutées dans la fabrication de matériels de transport (28 %) et de biens d'équipements (30 %) et dans le secteur de l'information et de la communication (29 %). **Les difficultés d'approvisionnement en matériaux ou équipements nécessaires à l'activité, en raison de problèmes de transports par exemple, sont de plus en plus souvent évoquées depuis 4 mois (7 % début janvier, 14 % début mai) ; leur niveau est particulièrement élevé parmi les constructeurs de matériels de transports (47 % début mai) et de biens d'équipements (36 %) et s'élève de 8 points dans la construction (pour atteindre 30 %).**

Graphique 6 – Reprise anticipée de l'activité



Note de lecture : Début mai 2021, 29 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

L'éventualité d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) dans l'année 2021 ou le début 2022 continue de s'éloigner. La part d'entreprises qui jugent totalement exclu le risque d'initier un PSE progresse de 5 points par rapport au mois précédent, du fait notamment des secteurs de l'énergie (+ 14 points) et des activités financières et d'assurance (+ 11 points). Ainsi, la part d'entreprises qui s'estiment peu ou pas exposées à cette éventualité continue d'augmenter et représente début mai 65 % des salariés (après 61 % début avril et 58 % début mars). Les structures pour lesquelles le lancement d'un PSE est jugé possible, probable, voire prévu ou déjà fait sont moins nombreuses et représentent 5 % des salariés début mai (après 7 % en avril et mars). L'incertitude diminue elle aussi (particulièrement dans l'information et communication), avec début mai 31 % de salariés employés par une entreprise qui n'est pas en mesure d'estimer le risque d'initier un PSE (après 33 % début avril et 35 % début mars).

43 % des salariés travaillent début mai dans une entreprise dotée d'un service de santé au travail qui pratique la vaccination anti-covid

La stratégie nationale de lutte contre l'épidémie prévoit la participation des médecins du travail et des services de santé au travail aux actions de vaccination des personnes prioritaires.

Dans 42 % des cas les entreprises ne se prononcent pas sur la question de la vaccination anti-covid, le plus souvent parce qu'elles ignorent si leur service de santé la pratique (38 %). Cette proportion est toutefois moins fréquente que le mois précédent (- 7 points), et elle diminue avec la taille de l'entreprise - de 66 % parmi les entreprises de 10 à 19 salariés, jusque 31 % parmi les structures en employant 500 ou plus. Elle est particulièrement élevée dans les secteurs de l'hébergement-restauration (73 %) et de la construction (58 %). Plus rarement (5 %), les entreprises ne s'estiment pas concernées, soit en l'absence de service de santé dans l'établissement ou l'entreprise, soit parce qu'aucun salarié n'est prioritaire pour la vaccination.

Dans les cas – majoritaires (58 %) – où les entreprises répondent à la question de la vaccination anti-covid, elles confirment la pratiquer dans les trois quarts des cas (74 %, comme un mois plus tôt), quelle que soit la taille des entreprises. Les salariés en sont alors en quasi-totalité informés, dans neuf cas sur dix (trois points de plus qu'en avril).

S'il était autorisé à l'avenir de vacciner massivement les salariés dans le cadre professionnel, rares sont les entreprises qui refuseraient d'organiser une telle opération (8 %, soit 3 points de plus que le mois précédent). Au contraire, elles sont nombreuses à y être favorables (36 % des cas, quasi stable sur un mois), particulièrement dans la fabrication de biens d'équipements (48 %) et, surtout, dans le secteur privé de l'enseignement et de la santé humaine (51 %). Les réponses sont toutefois marquées par une forte incertitude : dans 57 % des cas les entreprises ne savent pas comment elles réagiraient à une telle éventualité.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

